

## **Décision du Maire N° 23 – 07 portant avenant n°3 au marché de travaux du lot n°16 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Pougues les Eaux**

### **Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'opération de réhabilitation de la piscine de plein air,

Vu la décision du maire n°21-03 en date du 10 juin 2021 portant attribution du marché de travaux afférent au lot n°16 VRD – espaces verts,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°16 confié à la société EUROVIA BFC,

Vu la décision du Maire N° 22 – 40 portant avenant n°1 au marché de travaux du lot n°16 en date du 23 septembre 2022 et l'avenant n°1,

Vu la décision du Maire N° 22 – 41 portant avenant n°2 au marché de travaux du lot n°16 en date du 27 septembre 2022 et l'avenant n°2,

Considérant la plus-value sur le lot n°16, l'entreprise réalisant les travaux portant sur l'exutoire du volet roulant (FAD 4), le delta de grave sous plage minérale entre la côte GO et le BPU VRD (FAD 7) et le raccord du drain au coin du jardin d'hiver (FAD 8) non réalisés par la société MORINI, titulaire du lot 1,

Considérant la plus value pour des travaux de pompage et d'évacuation des eaux saturées extérieures à la cuve (FAD n°01), de raccordement de 3 bacs tampons sur les réseaux EP (FAD n°2), de raccordement du puisard côté petit bassin dans les eaux pluviales et d'amené d'un fourreau TPC Ø90 pour alimentation d'une pompe (FAD n°03) ainsi qu'un rabais commercial sur les assises du splashpad,

Considérant le projet d'avenant n°3,

### **DECIDE**

1° d'approuver l'avenant n°3 au lot n°16 - VRD – espaces verts portant sur une plus-value d'un montant de 9 029,60 € HT soit un impact de 4.26% par rapport au marché modifié.

L'impact global des avenants n°1, 2 et 3 par rapport au marché initial est de 6.37% par rapport au marché initial.

2° Le montant du marché portant sur le lot n°16 est arrêté comme suit :

	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Marché initial</b>	<b>207 589,65 €</b>	<b>41 517,93 €</b>	<b>249 107,58 €</b>
Avenant n°1	840,00 €	168,00 €	1 008,00 €
Avenant n°2	3 360,00 €	672,00 €	4 032,00 €
<i>Marché modifié</i>	<i>211 789,65 €</i>	<i>42 357,93 €</i>	<i>254 147,58 €</i>
Avenant n°3	9 029,60 €	1 805,92 €	10 835,52 €
<b>Marché modifié</b>	<b>220 819,25 €</b>	<b>44 163,85 €</b>	<b>264 983,10 €</b>

3° de signer l'avenant n°3 au lot n°16 correspondant.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 23 février 2023

Le Maire,  
Sylvie CANTREL

